

sujet de la prétendue expédition à la Hongrie de produits chimiques d'importance stratégique. Voici la question:

Je voudrais poser une question au ministre du Commerce (M. Howe) ou à quiconque peut parler en son nom. Les journaux ont donné une large publicité aux accusations formulées par le ministère du Commerce des États-Unis et d'après lesquelles la *Continental Pharma Company*, de Montréal, aurait exporté clandestinement des produits chimiques essentiels à destination de la Hongrie communiste. Quels éclaircissements le Gouvernement est-il en mesure de nous fournir là-dessus? Quelles démarches a-t-il entreprises afin de remédier à la situation?

En réponse, disons que depuis quelque temps déjà les fonctionnaires du ministère du Commerce se tiennent en contact étroit, à ce propos, avec les fonctionnaires de l'office du commerce international du ministère du Commerce des États-Unis. Le motif des poursuites intentées par les autorités des États-Unis contre l'*A. E. Ratner Chemical Company*, de New-York, la *Continental Pharma Company*, de Montréal, et la *Continental Pharma Company*, de Bruxelles, a été une seule consignment d'oxyde d'aluminium, propre à servir d'abrasif. Cette consignment a été expédiée directement des États-Unis à la Belgique en mai 1949 et on signale qu'elle a été réexpédiée de la Belgique à la Hongrie.

La Gendarmerie royale du Canada a examiné les livres de la *Continental Pharma Company*, à Montréal, en mai 1950. D'après les preuves recueillies, il ne semble pas y avoir eu d'infraction aux règlements canadiens relatifs à la réglementation des exportations en ce qui concerne l'oxyde d'aluminium expédié des États-Unis à la Hongrie. Depuis ce temps, les exportations de cette société ont fait l'objet d'un examen minutieux de la part du ministère du Commerce, et nous avons tout lieu de croire que l'intéressée n'a pas enfreint les règlements canadiens relatifs à la réglementation des exportations.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, relativement à la réponse qu'on vient de fournir, puisque la plupart de ces produits sont assujétis à une réglementation, le moment semble opportun de dire qu'il serait conforme aux sentiments des Canadiens de prendre des mesures pour empêcher la livraison de tous produits essentiels aux pays situés au delà du rideau de fer. A l'heure qu'il est, ce genre de commerce répugne d'une façon toute particulière à nos gens. Si nous nous fourvoyons d'une manière ou d'une autre, il vaudrait mieux que ce soit en mettant fin à tout commerce avec les pays dominés par les communistes qui

[M. McIlraith.]

pourrait de quelque façon favoriser leur économie et, à plus forte raison, édifier leur puissance défensive.

M. McIlraith: Je crois qu'il faudrait souligner que les règlements ne permettent pas l'exportation de matières d'importance stratégique vers les pays situés derrière le rideau de fer. Il y a lieu de ne pas oublier que cet aspect de la mesure a fait l'objet d'un débat assez long quand la Chambre a été saisie du bill sur les exportations et les importations. Je pense qu'il faut également rappeler à l'attention de la Chambre que ce prétendu délit n'a pas eu trait à un envoi effectué du Canada mais à l'envoi de matériel en provenance des États-Unis. De plus, il faut aussi faire remarquer que le délit est censé s'être produit en mai 1949 et qu'il a fait l'objet d'une enquête au début de 1950. L'activité de la société en cause a fait l'objet d'une surveillance très étroite depuis lors et il n'y a aucune raison de soupçonner qu'on a enfreint nos règlements. Nous avons exercé une grande vigilance.

M. Drew: Je crois qu'il suffit, sans aller plus loin, d'ajouter que, quelle que soit la façon dont une société se conforme à nos règlements, je suis sûr que les Canadiens voient d'un mauvais œil tout ce qui, directement ou indirectement, pourrait venir en aide à nos seuls ennemis possibles. On ne devrait autoriser aucune pratique qui, bien que conforme à nos règlements d'exportation, aurait pour résultat final la livraison de matières d'importance stratégique aux pays situés derrière le rideau de fer. Quand une telle pratique se fait jour, je crois qu'il y a lieu de prendre toutes mesures appropriées pour que nos règlements empêchent la livraison directe ou indirecte de matières de ce genre.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je crois que la Chambre, dans son ensemble, aimerait recevoir l'assurance que le Gouvernement partage pleinement les sentiments exprimés par le chef de l'opposition (M. Drew) en ce qui concerne la possibilité, pour les pays situés au delà du rideau de fer, d'obtenir de sources canadiennes des matières d'importance stratégique. Le problème n'est peut-être pas de solution facile, mais le Gouvernement tient à ce que tous ses fonctionnaires ne négligent aucun moyen de s'assurer, dans toute la mesure possible, que les pays situés au delà du rideau de fer ne puissent obtenir de sources canadiennes des matières d'importance stratégique, même si les règlements semblent être respectés. Si nous constatons que le respect apparent des règlements per-